

Le 23 OCT. 2017

DIRECTION DE LA CULTURE

Service du Théâtre Saint-Louis

N/réf : 2017/MDC

Objet : Festival des Arlequins

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS  
DECISION n° 2017/ 507

Le Président de l'Agglomération du Choletais, Maire de Cholet,

- Vu les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 octobre 2017, reçue par Monsieur le Sous-Préfet de Cholet le 17 octobre 2017, portant délégation de pouvoirs au Président,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs d'entrée pour le Festival des Arlequins, qui se déroulera du 25 au 29 avril 2018.

DECIDE

Article unique : de fixer les tarifs d'entrée pour les pièces en compétition du Festival des Arlequins, qui se déroulera du mercredi 25 au dimanche 29 avril 2018, comme suit :

- journée du 25 avril 2018 : 6 € pour 2 pièces,
- journée du 26 avril 2018 : 6 € pour 2 pièces,
- journée du 27 avril 2018 : 9 € pour 3 pièces,
- journée du 28 avril 2018 : 9 € pour 3 pièces,
- journée du 29 avril 2018 : 6 € pour 2 pièces,
- passeport Arlequins : 27 € (5 jours – 12 pièces).

Il est précisé que 120 places gratuites, par journée, seront mises à la disposition du Théâtre Saint-Louis pour ses invités.

.../...

Les troupes en concours et leurs accueillants, les membres du comité de sélection, les partenaires et la presse assisteront gratuitement aux représentations des compagnies candidates.



**REÇU LE**

**23 OCT. 2017**

**SOUS-PREFECTURE  
DE CHOLET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Bourdouleix'.

Par délégation spéciale du Conseil de Communauté,  
Gilles BOURDOULEIX  
Président de l'Agglomération du Choletais  
Maire de Cholet